



**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**  
**Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –**  
**23400 MASBARAUD-MERIGNAT**

**Délibération n° 2012/05/15**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE**  
**BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 31 MAI 2012**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>48</b>	<b>48</b>	<b>33</b>

**DATE DE LA CONVOCATION**

**21 mai 2012**

L'an deux mille douze, le 31 mai, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourgneuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, commune de Montboucher sur la convocation en date du 21 mai 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, ROYERE Joël, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, PEROT, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, MERLYNCK, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, BATTISTON, CAPS, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT

Suppléants : PETIT-COULAUD, VIREVIALLE

Suppléantes : DUMEYNIE, ROBERT

Excusés : Mmes JOUANNETAUD, POUGET-CHAUVAT, COUSSEIROUX, LECLERC

MM RIGAUD, CHAPUT, MEUNIER, GILLE, ROGERS, SCAFONE, PAMIES, LAIGNEAU,  
LABORDE

**OBJET : Versement d'une subvention à l'association Solidarités Paysans Limousin pour l'année 2012**

Le Président informe le Conseil que la Communauté de communes est sollicitée par l'Association Solidarité Paysans Limousin pour le versement d'une subvention, pour son fonctionnement annuel. Il ajoute que le Bureau de la Communauté de communes, en novembre 2011, avait reçu la Présidente de Solidarité Paysans Limousin et un bénévole, afin de présenter les activités de l'association.

Le Président explique que cette association, dans une conjoncture économique difficile, s'efforce de mettre en œuvre les moyens d'accompagnement pour permettre à des agriculteurs de pouvoir maintenir leur exploitation sur le territoire. De nombreuses exploitations agricoles en Limousin, de taille variable et pour des raisons diverses, se retrouvent en effet en grandes difficultés.

L'association, avec l'implication de paysans bénévoles et de deux salariés, apporte ainsi un accompagnement sur un plan social, économique et juridique, mais aussi face à des difficultés psychologiques. Ce type d'accompagnement diffère de celui des partenaires habituels de la profession agricole, le plus souvent spécialisé sur un type de problème, et qui ne permet pas notamment d'appréhender l'aspect psychologique lié à des situations personnelles, et pas seulement professionnelles, délicates.

L'association tente donc d'aborder les difficultés de manière globale. Son objectif premier est de redonner confiance aux agriculteurs en difficulté, de ne pas faire à leur place et finalement de les rendre acteurs dans le redressement de leur situation.

Sur l'année 2011, l'association est intervenue sur 127 exploitations (dont 63 en Creuse), avec un accompagnement qui se poursuit dans certains cas dans le cadre de procédures judiciaires. Les actions de l'association ne permettent pas de résoudre l'ensemble des difficultés, mais elles ont permis le maintien de 90 emplois sur ces exploitations concernées. Cet indicateur, bien qu'intéressant, ne reste toutefois pas suffisant pour évaluer les actions de l'association eu égard aux autres désordres d'ordre psychologique, mais aussi aux conflits familiaux, à la crise de confiance et la marginalisation sociale d'agriculteurs et de leur famille, que peuvent engendrer des difficultés financières sur une exploitation. Le principal résultat recherché est donc le redressement durable de l'exploitation.

Le Président indique en outre que l'apport de Solidarité Paysans est maintenant reconnu par les tribunaux de grande instance et les avocats, notamment les plans d'apurement de dettes proposés.

Le Président ajoute que l'accompagnement de l'association se fait sur la durée en fonction des situations rencontrées. A titre d'information, il précise que 3 dossiers sont concernés depuis 2010 sur le territoire de la communauté de communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière.

Le Président présente ensuite les ressources humaines et financières de l'association :

- 15 paysans accompagnateurs bénévoles (5 pour chaque département de la région), en retraite ou en activité.
- 3 salariés à 70 % de temps de travail.
- L'accompagnement des agriculteurs en difficulté se fait en binôme (un bénévole et un salarié). Cela permet aux anciens bénévoles et aux salariés accompagnateurs de transmettre leurs connaissances aux nouveaux bénévoles. Cette pratique de l'accompagnement en binôme est également importante pour échanger sur les aspects plus subjectifs de l'accompagnement de personnes en grande difficulté psychologique et/ou financière.
- L'association propose une adhésion de 30 € à chaque personne accompagnée, indépendamment du suivi de sa situation.
- Le Conseil régional et les 3 Conseils généraux de la région sont les principaux financeurs. Quelques intercommunalités en Creuse apportent également leur soutien financier. Des fonds européens peuvent aussi intervenir ponctuellement. Près de 90 % des recettes de l'association sont constituées par des subventions publiques.
- Les charges sont principalement constituées des salaires des animateurs et du remboursement des frais de déplacement des bénévoles et des salariés.
- Le budget 2012 présenté s'élève ainsi à 104 375 €

Le Président indique que l'association connaît un besoin de financement de 3350 € pour l'année 2012.

Le Président rappelle que la Communauté de communes ne verse pas de subvention de fonctionnement annuelle auprès des associations.

Toutefois, il explique que l'action de l'association Solidarités Paysans Limousin participe directement au maintien de l'activité agricole sur le territoire. Cette problématique s'inscrit dans les objectifs des actions intercommunales relevant du maintien et de l'accueil d'activités économiques sur le territoire et se veut complémentaire aux dispositifs existants (pôle local d'accueil notamment).

Considérant ces objectifs, mais également la conjoncture économique actuelle, difficile, et la crédibilité des démarches entreprises par l'association Solidarité Paysans pour venir en aide aux agriculteurs en difficulté ;  
Considérant le budget présenté ;

Le Président, après avis du Bureau, propose au Conseil de verser une subvention de 500 € pour l'année 2012 à l'association Solidarité Paysans Limousin.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Considère que l'action de l'association Solidarité Paysans Limousin s'inscrit dans les objectifs de la politique intercommunale de maintien et d'accueil d'activités économiques sur le territoire.
- Autorise en conséquence le versement d'une subvention d'un montant de 500 € à l'association Solidarités Paysans Limousin pour l'année 2012.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourganeuf, le 01 juin 2012  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD